

DÉPARTEMENT  
DE LA SEINE-MARITIME

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-05-23

ARRONDISSEMENT DE ROUEN

L'an deux mil vingt trois

le onze mai deux mil vingt-trois à dix huit heures trente

CANTON DE  
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Nadia MEZRAR, Maire.

VILLE DE  
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

**Etaient présents :**

Mme MEZRAR – Mme ESCLASSE – M. GESLIN Francis – Mme VANDEL  
– Mme DUDOUEUET – M. SACHOT – Mme QUOD-MAUGER –  
M. ROGERET – Mme SEMIEM – Mme MALINGE – Mme BARRIERE –  
M. Frédéric GESLIN – Mme CREVON – M. BULARD – M. BIGOT-  
Mme BOSQUIER – Mme DESANGLOIS

**OBJET**

## Institutions et vie politique 5.3 Désignation de représentants

**Excusés ayant donné pouvoir**

M. GOMIS à Mme ESCLASSE  
Mme DELOBEL à M. Francis GESLIN  
M. FRESSEL à M ROGERET  
M. BRUNET à Mme BARRIERE  
M MIZABI à Mme VANDEL  
Mme DUCHEMIN à Mme QUOD-MAUGER  
M. PETIT à M. SACHOT  
M. LEMAIRE à Mme DUDOUEUET  
M JEANJEAN à Mme SEMIEM  
M. LE NOE à Mme DESANGLOIS  
Mme FRIBOULET à M. BULARD

Désignation du correspondant  
incendie et secours

**DATE DE CONVOCATION**  
5 mai 2023

Nombre de Conseillers  
en exercice : **29**

Nombre de présents : **17**

Nombre de votants : **28**

**Excusée**

Mme DUVAL

**La Maire,**

**Mme VANDEL** est nommée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou modification.

**Rapporteur** : Madame Nadia MEZRAR, Maire

Un service départemental d'incendie et de secours (SDIS), est un établissement public à caractère administratif doté d'une assemblée délibérante gérant les sapeurs-pompiers au niveau d'un département.

Le partenariat avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-Maritime (SDIS76) est indispensable à la bonne conduite des opérations de secours sur la commune et trouve tout son sens avec la mise en place de la réserve communale de sauvegarde.

Dans ce cadre, il convient de désigner un correspondant incendie et secours, au sein du Conseil municipal.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20230511-2023-05-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2023

Affichage : 15/05/2023

Le correspondant incendie et secours, de par ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, peut, sous l'autorité du maire :

- participer à l'élaboration et à la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Il est donc proposé de désigner un correspondant incendie et secours.

### **Vu**

Le Code général des collectivités territoriales,

Le décret du 29 juillet, pris pour l'application de l'article 13 de la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels,

### **Considérant**

Que le maire communique le nom du correspondant incendie et secours au représentant de l'Etat dans le département et au président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours dont il dépend ;

Que Monsieur Francis GESLIN est proposé pour cette désignation ;

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour : 27 (M. Francis GESLIN ne prend pas part au vote)

voix contre 0

Abstention 0

**Article 1** : de procéder au choix par un vote à mains levées ;

**Article 2** : de désigner le correspondant incendie et secours : M. Francis GESLIN.

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits